

**AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU POINT-JUSTICE JEUNES AU SEIN DE LA
MISSION LOCALE DE SAINT-DIZIER ET DE SON ANTENNE À JOINVILLE**

Le présent avenant complète et modifie la convention de partenariat dans le cadre du point-justice jeunes au sein de la Mission Locale de Saint-Dizier et de son antenne à Joinville, renouvelée en date du 19 octobre 2020 pour trois ans.

ARTICLE 1: Modification de l'article introductif relatif aux partenaires dans le cadre de la présente convention

L'article introductif est modifié comme suit :

« Il est décidé entre

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Marne, groupement d'intérêt public représenté par son président, Monsieur Philippe MATHIEU, président du Tribunal Judiciaire de Chaumont, et par Monsieur Denis DEVALLOIS, son vice-président, procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Chaumont,

L'Association Départementale d'Aide au Justiciable (ADAJ) de la Haute-Marne,

La Mission Locale de Saint-Dizier, représentée par son président, Monsieur Mokhtar KAHLAL

Et

La ville de Joinville, représentée par son maire, Monsieur Bertrand OLLIVIER »

ARTICLE 2: Substitution de la nouvelle appellation « point-justice » à la précédente appellation « point d'accès au droit (PAD) »

Au niveau des articles 1 et 4, la mention de « point d'accès au droit (PAD) jeunes » est remplacée par celle de « point-justice jeunes ».

ARTICLE 3: DURÉE

Le présent avenant est signé pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le reste des articles restent inchangés.

Fait à Saint-Dizier, le

20/06/23



SELARL KSG

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT DANS LE CADRE DU POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD) JEUNES AU SEIN DE LA MISSION LOCALE DE SAINT-DIZIER ET DE SON ANTENNE À JOINVILLE

Il est **décidé** entre

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Marne, groupement d'intérêt public représenté par son président, **Monsieur Philippe MATHIEU**, président du Tribunal Judiciaire de Chaumont, et par **Monsieur Frédéric NAHON**, son vice-président, procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Chaumont,

L'Association Départementale d'Aide au Justiciable (ADAJ) de la Haute-Marne, représentée par sa présidente, **Madame Claire DE PIÉPAPE**,

La Mission Locale de Saint-Dizier, représentée par son président,

Et

La ville de Joinville, représentée par son maire, **Monsieur Bertrand OLLIVIER**

Article 1 : OBJET

La présente convention renouvelle le partenariat existant depuis 2012, renouvelé en 2015, en 2018 et en 2019, dans le cadre du Point d'Accès au Droit (PAD) spécialisé « Jeunes », situé au sein de la Mission Locale de Saint-Dizier, au 4 rue Godard Jeanson et de son antenne à Joinville au sein de l'Espace « Emploi et Services », situé Place de la Grève.

Le Point d'Accès au Droit (PAD) « Jeunes » propose des permanences juridiques mensuelles, assurées par la juriste de l'Association Départementale d'Aide au Justiciable (ADAJ) de la Haute-Marne, à destination du public jeune (16-25 ans) suivi par les conseillers de la Mission Locale et du personnel encadrant, consistant en :

- la délivrance d'une information générale de premier niveau, gratuite, anonyme et confidentielle, sur les droits et les devoirs des jeunes (16-25 ans) en phase d'insertion socio-professionnelle et l'orientation vers les organismes chargés de la mise en oeuvre de ces droits et devoirs,
- une aide dans l'accomplissement de démarches juridiques ou administratives et une assistance en dehors de toute procédure juridictionnelle,
- des séances de formation à destination des conseillers de la Mission Locale et des séances d'information juridique collective à destination des jeunes du groupe Garantie Jeunes de la Mission Locale de Saint-Dizier, animées par la juriste de l'ADAJ

Article 2 : PRESTATIONS

La juriste de l'Association Départementale d'Aide au Justiciable (ADAJ) de la Haute-Marne tiendra une permanence de deux heures par mois au sein de la Mission Locale à Saint-Dizier et, en fonction des besoins, une permanence de deux heures par mois à l'Espace « Emploi et Services » à Joinville, les jeudis matins des semaines paires.

Des entretiens à distance, par « Skype », pourront être proposés afin d'éviter les déplacements tant aux jeunes qu'à la juriste de l'Association Départementale d'Aide au Justiciable (ADAJ) de la Haute-Marne, pour une prise en charge immédiate des jeunes ayant des difficultés d'ordre juridique. En cas d'urgence, les jeunes seront orientés vers les permanences d'accès au droit se tenant à la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Saint-Dizier.

Le président du Tribunal Judiciaire
de Chaumont et du Conseil
Départemental de l'Accès au Droit
(CDAD) de la Haute-Marne

Philippe MATHIEU
DAD HAUTE-MARNE
Le Président

Le procureur de la République près le
Tribunal Judiciaire de Chaumont, vice-
président du CDAD de la Haute-Marne

Frédéric NAHON

La présidente de l'Association
Départementale d'Aide au Justiciable
(ADAJ) de la Haute-Marne



SELARL KSG
Administrateurs Solidaires - SAS
BP 93423
73, rue de la Colline
54015 - NANCY Cedex

Claire DE PIÉPAPE

Le président de la Mission Locale de
Saint-Dizier

Mokhtar KAHLAL

Le maire de Joinville

Bertrand OLLIVIER